

ARRETE PORTANT ELECTION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la recherche ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2019 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 19 novembre 2019 portant création du comité d'éthique de la recherche ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Mohamed CHETOUANI est élu président du comité d'éthique de la recherche (CER) de Sorbonne Université.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

